



PORTRAIT

De l'Equipe de continuation/Comité

<p>Buts – Mission de la CEPPLE</p>	<p>Selon les statuts La CEPPLE a pour but :</p> <p>De développer la présence du protestantisme latin par des actions entre les Eglises.</p> <p>De promouvoir, encourager et soutenir des rencontres spécialisées : réseaux, colloques, formation théologique et catéchétique, activités de jeunesse, etc, avec des représentants des Eglises-membres.</p> <p>De favoriser la solidarité entre les pays membres, par la communion fraternelle, le partage, les actions communes etc...</p> <p>De développer les échanges et les liens entre les responsables d'Eglises.</p> <p>De contribuer à faire circuler l'information entre Eglises sur leurs projets, leurs engagements et leurs travaux théologiques.</p>
<p>Responsabilités principales du Comité</p>	<p>Assurer le travail et la représentativité de la CEPPLE.</p> <p>Convoquer l'Assemblée générale et présenter la candidature du président.</p> <p>Élire son Bureau à l'exception du président.</p> <p>Désigner le trésorier.</p> <p>Nommer le secrétaire général qui assure le suivi des travaux avec lui.</p> <p>Donner au Bureau tous renseignements, informations et instructions nécessaires pour assurer la continuité entre deux Assemblées générales de la CEPPLE.</p> <p>Informers le Bureau des projets, souhaits et besoins des Eglises membres.</p> <p>Communiquer aux Eglises les propositions de réflexion et de rencontres émanant de la CEPPLE.</p> <p>Préparer, organiser et animer une rencontre des présidents des Eglises membres entre deux Assemblées Générales.</p> <p>Donner décharge au trésorier, annuellement, une fois les comptes vérifiés.</p> <p>Rédiger un rapport d'activités soumis à l'Assemblée générale.</p> <p>Présenter la candidature du président à l'élection lors de l'Assemblée générale.</p> <p>Proposer à l'Assemblée Générale l'admission d'une nouvelle Eglise, ou l'exclusion d'une Eglise membre.</p>

Ressources en personnes	Les membres du Comité, du Bureau, le-la Président-e et le-la secrétaire général-e sont tous bénévoles.
Ressources financières	Les frais de déplacement, d'hébergements des personnes mandatées sont pris en charge. Les frais d'administration sont remboursés.
Organisation et liens	La CEPPLÉ est une conférence d'Eglises qui répond devant l'Assemblée générale AG des délégué-e-s réunie tous les 4 ans. L'Equipe de continuation/Comité assure le travail et la représentativité de la CEPPLÉ entre deux AG

Rédigé par le Bureau – version avril 2021

Pour une meilleure compréhension l'instance « Equipe de continuation » est complétée du terme « Comité » proposé par la révision des statuts actuellement en cours.